

# Caudebec

Novembre 2020 - N°72

Chez vous



## Reconfinement : protégez-vous, protégez les autres !



Cadre de vie  
**La végétalisation  
du cimetière  
continue**



Solidarité  
**Le Téléthon a  
besoin de vous !**



En ligne !  
**Notre médiathèque  
en numérique**

**AFM TÉLÉTHON**

LE COMBAT DES PARENTS  
LA VIE DES ENFANTS



Téléthon 2020 :  
Confinés mais toujours  
trop forts !  
#TROPFORT

DONNEZ-MOI  
LA FORCE  
DE GUÉRIR

4-5 DÉC. 2020  
SUR LES CHAINES DE FRANCE TÉLÉVISIONS ET PARTOUT EN FRANCE

## Le Téléthon a besoin de vos dons !

Participez à la cagnotte en ligne et découvrez toute l'actu du Téléthon sur la page Facebook @telethonboucladeseine. Vous pouvez également faire un don en envoyant un chèque libellé à l'ordre de l'AFM (en inscrivant DON au dos du chèque) à : Espace Bourvil - BP18 - 76320 Caudebec-lès-Elbeuf.

**Important :** vos dons sont déductibles d'impôts à hauteur de 66 % du montant des dons faits à l'AFM-Téléthon, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. A la suite de votre don, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant d'attester de votre don auprès de l'administration fiscale.

# Sommaire

## Dossier

Reconfinement :  
protégez-vous,  
protégez les autres !



p. 4/5

## Coronavirus

Les réponses  
à vos questions



p. 6/7

## Arrêt sur images

Les temps forts  
d'octobre



p. 8/9

## Cadre de vie

La végétalisation du  
cimetière se poursuit



p. 10

## Solidarité

Le Téléthon a besoin de  
vos dons !



p. 11

## Santé

Téléchargez  
l'application  
TousAntiCovid



p. 13

## En ligne !

Notre médiathèque  
en numérique



p. 14

## En bref

p. 15

Plusieurs illustrations présentées dans ce journal ont été réalisées avant la pandémie, à une période où le port du masque n'était pas obligatoire.



## Caudebec Chez vous

Directeur de la publication : Laurent Bonnatere  
Conception, rédaction et photographies :  
Direction de la communication  
Impression : Planète Graphique  
Dépôt légal : A parution  
Tirage : 5 300 exemplaires



# Edito du Maire



Chère Madame,  
Cher Monsieur,

Malgré les efforts consentis par nous toutes et tous, la situation sanitaire s'est à nouveau considérablement dégradée. Le couvre-feu et l'application des gestes barrières n'auront donc pas suffi. Nous devons désormais nous réhabituer à adapter notre vie sociale et accepter la nécessité de nous confiner à nouveau pour nous protéger tout en sauvegardant notre économie. Il faut à la fois sauver des vies et sauver nos emplois. Redoutable équation ! Avec les services municipaux et l'ensemble du Conseil Municipal, nous sommes à pied d'œuvre pour vous accompagner dans cette épreuve. Nous sommes présents pour répondre à vos questions. Nous sommes aux côtés de nos aînés. Nous apportons des solutions aux commerces de proximité ayant dû fermer temporairement. Nous apportons également notre soutien au monde associatif. Nous facilitons l'utilisation des ressources numériques de notre médiathèque et garantissons un maintien des services publics communaux tout en protégeant nos propres agents. Nous n'éditions pas d'arrêtés démagogiques et illégaux comme certains ! Nous ne passons pas notre temps à signer des courriers ou des pétitions. Nous agissons, dans l'intérêt de tous. La situation est grave, nous devons plus que jamais jouer collectif et solidaire.

Bonne lecture à toutes et à tous.

*Chaque semaine à vos,  
L. Bonnatere*

**MAIRIE** Place Jean Jaurès - BP 18 02 32 96 02 02  
Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15. Le samedi de 9h à 12h.

**ASTREINTE TECHNIQUE VILLE** 06 71 70 84 87  
Soirs & week-ends

**POLICE MUNICIPALE** 128 rue de la République  
02 32 96 02 09 - Ouvert au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

SAMU	15	Urgence SMS	114
Médecin de garde	116 117	(en cas de difficultés à entendre ou à parler)	
Pompiers	18	<b>Taxis caudebécals</b>	
Police nationale	17	S. Poisson 06 88 96 57 62	
N° d'urgence (mobile)	112	F. Bailleul 06 24 77 76 16	
Pharmacie de garde	3237		
Planning familial	02 35 37 35 97		
SOS Vétérinaire	02 35 36 30 00		
Urgence gaz	0 800 47 33 33		





## Reconfinement : protégez-vous, protégez les autres !

Durant la période de restriction des déplacements liée à l'épidémie de Coronavirus, la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf se mobilise pour vous accompagner et vous informer. Passage en revue des premières initiatives prises par la Ville.

### La médiathèque en drive !

Pendant cette nouvelle période de confinement, la Médiathèque Boris Vian met en place un "drive". Vous pouvez soumettre votre liste de titres par téléphone au 02.35.74.64.10 ou par courriel à l'adresse : [accueilmediatheque@caudebecleselbeuf.fr](mailto:accueilmediatheque@caudebecleselbeuf.fr). Vous pouvez consulter le catalogue de la médiathèque sur <https://www.rmte.fr/caudebec-les-elbeuf>. Vos commandes peuvent être retirées à la médiathèque les mardis, mercredis, vendredis de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h et de 13h à 17h. Chacun peut emprunter 15 documents, dont un jeu de société par famille, sur une durée de 4 semaines.



**Magazines, journaux, films, reportages...  
gratuits et en ligne !**

La médiathèque propose également un accès aux ressources proposées par la médiathèque

départementale et permet ainsi de lire gratuitement la presse quotidienne, des centaines de revues françaises et étrangères, visionner des films et documentaires... (Voir page 14).

### La Police veille



De nombreux commerçants sont dans l'obligation de fermer leur établissement. Dans ce contexte, jusqu'à la fin de la mesure de fermeture, la Police municipale veille sur les établissements fermés qui sollicitent une surveillance renforcée. Si votre commerce est fermé et que vous êtes confiné chez vous, vous pouvez le signaler en indiquant le nom et adresse de votre entreprise ou de votre commerce en téléphonant à la Police municipale au 02.32.96.02.09 ou par mail à [policemunicipale@caudebecleselbeuf.fr](mailto:policemunicipale@caudebecleselbeuf.fr)

## La distribution de masques continue

Des milliers de masques en tissu ont été réalisés par les couturières bénévoles et distribués par les services municipaux. Si vous souhaitez bénéficier d'un nouveau masque, y compris pour vos enfants, vous pouvez vous rendre à l'espace Bourvil, muni d'un justificatif, du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h (sans oublier de compléter votre attestation de déplacement). Des masques enfants seront également rapidement disponibles.

## La Ville maintient le contact avec les seniors



Dès le premier confinement, plusieurs agents des services municipaux avaient appelé chacun des 1600 seniors de 65 ans et plus, pour prendre des nouvelles et proposer les services municipaux gratuits (notamment le portage de courses). Ces appels et ces envois de mail reprennent à l'occasion du reconfinement sur la base de notre fichier des seniors volontairement inscrits et détenteurs de la carte municipale "Loisirs seniors" (pour les 65 ans et plus).

Si vous avez plus de 65 ans et que vous n'avez pas reçu d'appel ou si vous avez des parents qui n'ont pas été contactés, vous pouvez joindre le service Culturel de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (02.35.74.64.09 ou par mail à [espacebourvil@caudebecleselbeuf.fr](mailto:espacebourvil@caudebecleselbeuf.fr)) afin de transmettre vos coordonnées. Elles permettront à la Ville d'assurer au mieux l'accompagnement qu'imposent les circonstances de la crise sanitaire.

## Des aides concrètes pour le commerce de proximité



*Une réunion a été organisée avec les commerçants le 4 novembre en visioconférence.*

De nombreux commerces de proximité, dans des conditions quasi-identiques à celles du premier confinement, ont dû fermer leur porte. Comme elle l'a déjà fait au printemps, la **Ville accordera au moins un mois de gratuité des loyers aux commerçants fermés qui sont locataires de cases appartenant à la Ville.** Une somme de 3000 euros sera également consacrée à l'achat d'espaces publicitaires dans la presse locale en faveur des commerces, au moment du déconfinement. Enfin, **la Ville accompagnera financièrement et techniquement toutes les initiatives des commerçants qui souhaiteraient développer leur activité de vente en ligne, en particulier le "Click and Collect".** Lors du Conseil Municipal du 17 novembre, les élus voteront des aides financières pour l'adhésion des commerçants à la plateforme de e-commerce de leur choix. **En lien avec les Vitrines du Pays d'Elbeuf, plusieurs élus formés à ces problématiques, aideront les commerçants qui le souhaitent à mettre en œuvre leur mutation digitale.** Si vous êtes commerçant caudebécais et que vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement technique à la création d'un "Click and Collect", vous pouvez contacter Rudy Tassilly, référent commerce, l'adresse [rudy.tassilly@caudebecleselbeuf.fr](mailto:rudy.tassilly@caudebecleselbeuf.fr) ou par téléphone au 02.32.96.02.02. (Voir aussi page 15).

## Le portage des courses se poursuit

Un dispositif de portage des courses est mis en place pour les personnes fragiles et auprès des commerces caudebécais exclusivement. Dans le cadre du déconfinement, ce service très utile aux plus isolés sera maintenu autant de temps que nécessaire. Renseignements : 02.35.74.64.09 ou [espacebourvil@caudebecleselbeuf.fr](mailto:espacebourvil@caudebecleselbeuf.fr)



# CORONAVIRUS - Covid-19

## Les réponses à vos questions

Pour la seconde fois de l'année, la pandémie de Covid-19 nous contraint aux nombreuses règles du confinement. Le point sur toutes les mesures dans notre foire aux questions. Ces éléments sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### Quels sont les lieux publics qui restent ouverts ?



**Les services municipaux sont ouverts.** L'espace Bourvil n'accueillera pas dans l'immédiat de rassemblement mais les bureaux seront ouverts au public, pour la distribution gratuite de masques sur présentation d'une attestation de domicile, par exemple.

La Médiathèque Boris Vian met en place un "Drive".

**Parc et jardins :** Le Parc du Cèdre reste ouvert au public.

**Jeunesse et éducation :** Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts pendant le confinement, avec un protocole sanitaire renforcé, notamment avec le masque obligatoire dès 6 ans.

**Lieux de culte :** Les lieux de culte restent ouverts mais les cérémonies religieuses ne pourront pas s'y tenir. Deux exceptions cependant pour



les enterrements, qui pourront réunir jusqu'à 30 personnes, et les mariages, où seulement 6 personnes au maximum pourront venir.

### Les mariages, PACS et Parrainages peuvent-ils avoir lieu en mairie ?

La célébration des mariages et l'enregistrement des PACS sont limités à **6 personnes au total**, soit, les futurs époux et deux témoins chacun.



### La mairie continue-t-elle à délivrer des Passeports et Cartes d'identité ?

Le dispositif de recueil pour les demandes de Passeports et de Cartes Nationales d'Identité est opérationnel.

### Jusqu'où est-ce que je peux me balader autour de chez moi ?

Les déplacements pour des motifs de balade ou de promenade de son animal sont limités à un rayon d'un kilomètre autour de son domicile.

### Les marchés du vendredi et du dimanche sont-ils maintenus ?

Les marchés accueillent **les commerces alimentaires uniquement**.

### Peut-on aller voir des proches en EHPAD ?

Contrairement au premier confinement, les visites en maison de retraite ou en EHPAD seront cette fois autorisées dans le strict respect des règles sanitaires. Il est donc possible d'aller voir un proche résidant en EHPAD sur rendez-vous et **sous certaines conditions propres à chaque établissement**.

## Peut-on faire appel à un coiffeur à domicile ?

Il n'est pas autorisé de faire venir un coiffeur à votre domicile depuis l'entrée en vigueur du reconfinement. Les salons de coiffure sont également fermés.

## Faut-il se munir d'une attestation de déplacement en plus de l'attestation de l'école ou de l'employeur ?

L'attestation de votre employeur ou celle fournie par l'établissement scolaire de votre enfant suffit. Pour les collégiens et les lycéens, le cahier de liaison suffit.

## Peut-on dépasser la limite d'une heure pour faire ses courses ?

Comme lors du premier confinement, la limitation d'une heure de sortie par jour s'applique uniquement aux activités sportives, à l'image du jogging, et aux promenades. **Vous pouvez donc faire vos courses essentielles en dépassant cette limite si nécessaire.**

## Ai-je le droit de faire du vélo pendant le confinement ?



Oui mais la limite d'un kilomètre et d'une heure doit être respectée et chaque personne doit se munir d'une attestation. De même, il est impossible de faire du vélo en groupe.

## Les compétitions sportives sont-elles annulées ?

Le sport est fortement impacté par les mesures de confinement. Toutefois, les compétitions professionnelles pourront toujours avoir lieu, à condition qu'elles se déroulent à huis clos, sans public. **Les compétitions sportives amateurs sont suspendues.**

## Peut-on se rendre à un enterrement ?

Les enterrements constituent une exception. Quelque soit la distance, à condition de pouvoir le justifier avec une attestation, **vous pourrez vous rendre à une inhumation. Attention, une limite de 30 personnes est imposée.**

## Peut-on sortir plusieurs fois par jour ?

Le confinement ne vous empêche pas de sortir de chez vous plusieurs fois au cours de la même journée **si vous avez des raisons importantes de le faire.** Il n'y a en effet aucune limite fixée pour le nombre d'attestations de déplacement mais il est nécessaire de rappeler que le confinement a pour but de limiter au maximum ses sorties et ses interactions sociales. **Sauvez des vies, restez chez vous !**

## Va-t-on passer Noël confinés ?

Le confinement doit durer à minima jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre mais Olivier Véran, le Ministre de la santé a rappelé que le virus "ne va pas s'arrêter à Noël".

## Les auto-écoles sont-elles ouvertes pendant le confinement ?

**La réponse est non.** Avec la remise en place des mesures de confinement, les auto-écoles ont dû fermer leurs portes comme de nombreuses structures accueillant du public. **Les examens sont maintenus.**

## Peut-on déménager pendant le confinement ?

La réponse est oui. Les déménageurs professionnels peuvent continuer à travailler. Un déménagement fait par des particuliers sera possible sur justificatif (motif professionnel, motif familial impérieux), mais le nombre de personnes autorisées à participer ne doit pas dépasser 6 au total.

An advertisement for the TousAntiCovid app. The background is dark blue. At the top left, there are logos for Google Play and the App Store, along with the text '#Tous AntiCovid'. In the center, the text reads 'Téléchargez TousAntiCovid' in large white letters, followed by 'Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19'. On the right, a hand is shown holding a smartphone displaying the app's interface. At the bottom, there are three circular icons: a green checkmark, a person with a red cross, and a bell. Below each icon is a short description of the app's features in French.

Téléchargez l'application sur Google Play et l'App Store.

#Tous AntiCovid

**Téléchargez TousAntiCovid**

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

l'active l'application notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre

Je suis alerté si j'ai eu un contact à risque et j'alerte les personnes qui ont été à proximité ces derniers jours si je suis diagnostiqué comme un cas de COVID-19

Je m'informe sur l'épidémie, je trouve des conseils personnalisés et la carte des laboratoires de dépistage proches de chez moi



## Cérémonie des bacheliers

Le 3 octobre, les nouveaux bacheliers étaient accueillis à la médiathèque pour recevoir les félicitations du Maire et des élus du Conseil municipal. Cette année, 92 jeunes Caudebécais ont obtenu leur diplôme, dont 7 avec mention très bien.



## Souvenirs de Malaisie

Le 7 octobre, les jeunes lycéens de Musica Maurois présentaient leur spectacle "Souvenirs de Malaisie" à l'espace Bourvil dans le cadre de la Semaine Bleue, manifestation nationale intergénérationnelle.



## Ouverture de la Boutique test

Le 9 octobre, Le Maire, Laurent Bonnaterre, ainsi que plusieurs élus ont rendu visite à Awatif Tahiri, créatrice de l'enseigne Sœurs d'Élégance, afin de lui souhaiter la bienvenue dans la Boutique test et la féliciter pour son projet.



## Petit-déjeuner avec les banques

Le 8 octobre, une réunion de travail avec les responsables bancaires du pays elbeuvien était organisée en Mairie. L'occasion de faire le point avec eux sur les projets municipaux, l'activité immobilière, économique et commerciale.



## Le 112..., j'écoute !

Le 18 octobre, l'espace Bourvil accueillait la pièce de théâtre à suspense d'Olivier Ternon "Le 112..., j'écoute !". Le public a été tenu en haleine pendant 1h30 par les 13 acteurs qui ont su éveiller l'imagination de chacun.



## Visite de proximité

Le 13 octobre, le Maire et plusieurs élus sont allés à la rencontre des habitants de la Mare aux Bœufs afin de leur présenter le projet de transformation du quartier et d'échanger avec eux.

## Animation du Relais Assistants Maternels

Le 21 octobre, une balade dans la forêt de la Mare-Asse était organisée avec le Relais Assistants Maternels. Cette sortie a été très appréciée par les petits et les grands et le temps d'échange très riche.





### Hommage à Samuel PATY

Le 21 octobre, à l'occasion de l'hommage national rendu à M. Samuel PATY, enseignant sauvagement assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine, les drapeaux de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf ont été mis en berne sur les bâtiments et édifices publics. En fin de journée, le rassemblement organisé en mémoire de ce professeur devant le collège Jacques-Yves Cousteau a réuni de nombreux habitants, jeunes et élus.



### Imagine John Lennon à la médiathèque

Le 23 octobre, la conférence "Imagine John Lennon" animée par Jean-Jacques Astruc, a remporté un vif succès auprès des spectateurs. Ponctuée de vidéos, chansons et anecdotes, cette conférence originale et ludique retraçait 10 années solo de John Lennon après les Beatles.



### Les Foulées de Martin

Le 25 octobre, plusieurs élus qui devaient participer à la Londe aux Foulées de Martin organisées dans le cadre du Téléthon Boucle de Seine mais malheureusement annulées à cause de la crise sanitaire ont, par petits groupes, marché ou couru pour marquer leur soutien à cette grande cause et collecter des fonds.



### Champions de demain

Le 29 octobre, Anaïs Yakan, joueuse de tennis et Ryan Dacosta, judoka, étaient reçus en Mairie afin de recevoir la bourse "Champions de demain" à l'occasion d'une rencontre avec le Maire et Emmanuel Foreau, adjoint au sport.



### Animations centre de loisirs

Le 29 octobre, un après-midi festif sur le thème d'Halloween était organisé à l'accueil de loisirs Corto Maltese. A cette occasion, Lydie Meyer, Première Adjointe est venue saluer les enfants et les animateurs.

Retrouvez nos albums photos et vidéos sur  
[www.caudebecleselbeuf.fr](http://www.caudebecleselbeuf.fr)

facebook

[www.facebook.com/caudebecleselbeuf](https://www.facebook.com/caudebecleselbeuf)



[www.youtube.com](https://www.youtube.com)

## Création d'un parking rue Lesage Maille

Des travaux vont débuter courant novembre pour la création d'un parking de 140 places pour véhicules légers rue Lesage Maille. Une aire de stationnement pour les poids lourds va également être aménagée.

La zone économique de l'Épinette, en plein développement, nécessite la création de places de stationnement supplémentaires rue Lesage Maille. Le terrain d'une ancienne friche industrielle de 5000 m<sup>2</sup> appartenant à la Métropole va donc être aménagé en parking d'ici fin décembre. Aussi, afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains et les troubles de circulation liées au stockage de certains camions livrant les sociétés environnantes, une aire poids lourds va être créée au bout de la rue Lesage Maille. Le coût de ces travaux portés et financés par la Métropole

Rouen Normandie s'élève à 140 000 €. En concertation avec les riverains, le stationnement dans la rue va également être amélioré.



## La Végétalisation du cimetière continue

Depuis 3 ans, la Ville met en œuvre des solutions nouvelles pour maintenir le cimetière dans un état d'entretien propice au recueillement des familles. Afin de réduire l'utilisation de pesticides, certaines zones du cimetière ont été végétalisées. Des allées ont été engazonnées et du sédum a été planté entre les tombes. Cette végétalisation a débuté en 2018 avec une

zone test. L'expérience ayant été concluante, le service environnement a lancé une première phase de végétalisation en 2019 puis une deuxième très récemment, l'automne étant propice à la plantation du gazon. Une troisième et dernière phase sera réalisée à l'automne 2021.

Afin de préserver ces espaces végétalisés, il est essentiel de respecter certaines règles. Nous attirons l'attention des usagers sur le fait qu'il est interdit d'utiliser de l'eau de javel pour entretenir les tombes. Le lavage à l'eau savonneuse est suffisant, notamment si l'entretien est fait régulièrement. De plus, l'utilisation de produits détergents peut provoquer des dégâts irréversibles et une altération plus rapide de la pierre. De plus ils dégradent l'environnement ainsi que les eaux souterraines.

Contact : Service environnement 02.35.74.64.08



## Démolition de l'ancien foyer Adoma

Les travaux d'aménagement de l'Îlot Jules Ferry se poursuivent et la déconstruction de l'ancien foyer Adoma, rue Raspail, va débuter mi-novembre. Elle durera jusqu'à la fin de l'année. La circulation rue Raspail sera difficile pendant cette phase de démolition. Contact pour tous renseignements : Lionel Crevel, lionel.crevel@veolia.com - 06.23.20.67.34



## Résultats des Maisons et balcons fleuris

L'aspect de notre ville est une préoccupation permanente pour les élus et les services municipaux, en toute saison. Mais le fait qu'il soit attractif et accueillant réside également dans la volonté des habitants de mettre de la couleur dans les jardins, aux fenêtres ou sur leur balcon. C'est pourquoi la Ville organise chaque année un concours des maisons et balcons fleuris. 37 candidats ont concouru cette année. Découvrez les noms des vainqueurs ! Catégorie "Maisons avec terrain (jardin, terrasse, cour) visible de la rue" : 1<sup>er</sup> M. Guy GOULEY ; 2<sup>ème</sup> Mme Nadine HUBERT ; 3<sup>ème</sup> : M. Jean-Michel TOUSSAINT. Catégorie



"Balcons d'habitations collectives" : 1<sup>er</sup> Bernard KEHR ; 2<sup>ème</sup> Lucienne MONLEON ; 3<sup>ème</sup> William MEYER. Catégorie "Murs et fenêtres" : 1<sup>ère</sup> Martine TARACHI ; 2<sup>ème</sup> Ludovic DERREY ; 3<sup>ème</sup> Eliane LEQUESNE. Félicitations à tous les participants. Le palmarès complet est disponible sur [www.caudebecleselbeuf.fr](http://www.caudebecleselbeuf.fr)

## Concours de décorations de Noël

Dans le but d'encourager et de récompenser son embellissement lors des fêtes de fin d'année, la Ville organise le 6<sup>ème</sup> Concours d'illuminations et de décorations de Noël. Vous souhaitez participer ? Inscrivez-vous en Mairie ou sur le site [www.caudebecleselbeuf.fr](http://www.caudebecleselbeuf.fr) entre le lundi 16 novembre et le vendredi 11 décembre. 3 catégories possibles : Maisons individuelles avec façade ou jardin visible de la rue ; Façades, fenêtres et balcons d'immeubles collectifs visibles de la rue ; Vitrines commerciales. Renseignements au 02 32 96 02 02 ou sur [www.caudebecleselbeuf.fr](http://www.caudebecleselbeuf.fr)



## Solidarité

### Le Téléthon a besoin de vos dons !

Le Téléthon 2020 ne ressemblera pas aux autres, c'est certain ! Mais le soutien de tous, partout en France, reste essentiel pour participer au combat contre les maladies rares. En 2020, même dans le contexte sanitaire actuel, la collecte continue. Les organisateurs du Téléthon Boucle de Seine s'adaptent et les 9 communes coordonnées et les bénévoles du territoire elbeuvien s'unissent pour collecter des fonds... en mode confiné !

Le contexte sanitaire ne permettant pas d'envisager l'organisation des animations habituelles du Téléthon, une page Facebook dédiée à l'édition 2020 a été créée "Telethonboucledeseine". Vous y retrouverez toutes les initiatives et actions organisées (vente d'objets, tombola...) sur le territoire elbeuvien pour col-



lecter des fonds et lutter contre les maladies génétiques. Cette page a aussi permis aux organisateurs de lancer une cagnotte en ligne "La collecte de TELETHON BOUCLE DE SEINE". Simple, rapide et sécurisée, cette cagnotte permet de faire un don de son téléphone ou de sa tablette ! Les dons par chèque sont toujours possibles. Il vous suffit d'envoyer ou de déposer un chèque libellé à l'ordre de l'AFM (en inscrivant DON au dos du chèque) à : Espace Bourvil - BP18 76320 Caudebec-lès-Elbeuf.

Même confinés, le combat ne s'arrête pas là et plus que jamais nous comptons sur votre générosité !

# #JeResteChezMoi

Vous êtes nombreux à nous demander l'attestation de déplacement dérogatoire, notamment les personnes isolées ou dépourvues d'ordinateur ou d'imprimante. La première question à se poser concerne la réelle nécessité de sortir.

**Ne sortez que si vous en avez réellement besoin ! Rester chez soi, c'est sauver des vies !**

Nous vous invitons à toujours adopter les gestes barrières et à limiter vos déplacements au maximum. La santé des personnes les plus vulnérables en dépend !

Pour tout déplacement indispensable, il est possible de se procurer l'attestation ainsi :

- Télécharger l'application #TousAntiCovid afin de générer des attestations sur votre téléphone.
- La recopier sur papier libre à la main en suivant le modèle fourni (également disponible dans la presse hebdomadaire ou quotidienne).
- Les proches peuvent également dicter l'attestation par téléphone aux personnes qui n'ont pas accès à Internet.
- Pour ceux qui ne seraient pas en capacité d'écrire, des proches peuvent déposer des exemplaires de l'attestation à leur domicile en utilisant eux-mêmes l'attestation requise.

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différenciés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



En revanche, la Ville ne peut procéder à la diffusion de ces attestations afin de ne pas inciter les personnes à sortir de chez elles plus que nécessaire. Il n'est donc pas prévu de diffusion à domicile ni de distribution collective (qui contraindrait en plus les personnes à sortir sans autorisation et à s'exposer à une amende de 135 €).

En cette période de crise, une nouvelle fois, la solidarité familiale, amicale ou de voisinage est indispensable. Nous incitons donc chacun à aider les personnes vulnérables pour gérer des problèmes de santé, faire des courses, sortir des animaux de compagnie en utilisant l'attestation requise (case "aide aux personnes vulnérables") et surtout en veillant au respect strict des "gestes barrières" : pas de contact physique, distance d'un mètre au moins, port du masque et lavage des mains avant et après livraison.

Merci de votre implication à chacun pour venir à bout de cette épidémie.

**Sauvez des vies, restez chez vous !**



Photo réalisée en juin 2020

## Unis face à l'abjection !

La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf a tenu à s'associer à l'hommage national qui a été rendu à Samuel Paty, sauvagement assassiné à Conflans-Sainte-Honorine par un barbare fanatisé parce qu'il enseignait, parce qu'il apprenait à nos enfants la liberté d'expression.

La République est encore une fois violemment attaquée et bousculée dans son unité. Main dans la main, notre réponse doit être forte et exemplaire. Nous devons collectivement ériger de solides remparts contre toutes les formes de division, toutes les tentatives de séparatisme. Et la première façon de le faire est de nous tenir debout, ensemble, déterminés, face à l'abjection.

Rien ne saurait nous séparer car là est notre force : la République est laïque, une et indivisible. Notre peuple est pluriel. La République, elle, porte les aspirations d'une Nation qui, bien que viscéralement attachée à son histoire et ses valeurs, n'a jamais eu de cesse de renouveler et réinventer son imaginaire collectif.

La France n'est pas recroquevillée sur elle-même. La France est terre de mélanges. Elle aime le débat, elle aime la confrontation d'idées. Elle aime la pensée en mouvement, comme elle aime la caricature, l'humour, le blasphème même ! Et c'est parce qu'elle est cela, ce creuset culturel, qu'elle a érigé en principe inamovible la nécessité pour chacun de nous de penser par soi-même. Sans qu'aucun dogme ne puisse entraver cette liberté

fondamentale.

Ainsi, l'Islam, comme toutes les religions, a sa place en France, mais l'islamisme radical n'en a aucune.

Le professeur Samuel Paty n'est pas mort pour ses idées. Dépositaire d'un savoir à partager, à transmettre, on lui a sauvagement ôté la vie parce qu'il accomplissait une mission de service public. Samuel Paty est mort pour nous tous.

A ses collègues enseignants, les élus de la Ville, au nom de tous les habitants, tiennent à rappeler leur immense reconnaissance et leur entier soutien.

Soyons plus que jamais fiers de nos libertés.



En présence de Pierre-André DURAND, Préfet de Normandie, Bertrand BELLANGER, Président du Département, Olivier WAMBECKE, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), Frédérique QUEVILLY, Principale du Collège et Laurent BONNATERRE, Maire de Caudebec-lès-Elbeuf, un hommage a été rendu au sein du collège, le jour de la rentrée, devant l'ensemble des élèves.

Les membres élus et suppléants de "Caudebec, c'est vous !" : Laurent BONNATERRE, Eddy BONNENFANT, John CONAN, Katia COUSIN, Fernand DACOSTA, Lucile DALLET, Pierre DAVID, Bouhra DORLEANS, Soraya ELMAOUI, Catherine FAUCHE, Emmanuel FOREAU, Pascal FRERET, Christophe FREROT, Guillaume GILLERY, Jean-Michel GIRARD, Benoît HAZET, Pascal HURE, Stephanie JAMES, Annie JANELA, Jean-Pierre KERRO, Gaëlle LAPERT, Pascal LE NOË, Françoise LEFEBVRE, Steve LEROY, David LETILLY, Lydie MEYER, Katell NEDELEC, Morgane PARTIE, Patricia PERICA, Dominique ROGER, Carl SUZANNE, Nathalie THERET, Veronique VACHEROT.

## Notre médiathèque en numérique



La Médiathèque départementale, service du Département de la Seine-Maritime, met à la disposition des usagers du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien (RMTE) un service de contenus en ligne accessibles gratuitement 24h sur 24, 7 jours sur 7, sur ordinateurs, tablettes ou smartphones. Des ressources pour se former, écouter de la musique, regarder un film, un documentaire, lire la presse nationale et régionale ainsi que de nombreux magazines. Cette offre s'adresse aux enfants et aux adultes. Pour pouvoir en profiter, vous devez être inscrit dans une des bibliothèques du réseau (inscription gratuite).

Plus d'infos : 02 35 74 64 10

<https://www.rmte.fr/>

## La cérémonie du 11 novembre à suivre en direct



Cérémonie du 1er novembre 2020

Afin de respecter le devoir de mémoire malgré les restrictions du deuxième confinement lié à la crise sanitaire, Laurent Bonnatte, le Maire de Caudebec-lès-Elbeuf, déposera le 11 novembre, sans public sur place, une gerbe au pied du monument aux morts, comme il l'avait déjà fait le 8 mai. Pour permettre à un maximum de Caudebécaises et de Caudebécais de suivre cette cérémonie, elle sera intégralement retransmise, en direct. Rendez-vous, mercredi 11 novembre à 11h sur la page Facebook de la Ville (<https://www.facebook.com/caudebecleselbeuf>).

## Je jardine, tu jardines... en ligne !



**Vendredi 20 novembre à 10h30, participez à l'atelier jardinage en ligne.**

Six fois par an, la Médiathèque Boris Vian accueille un atelier jardinage gratuit animé par un professionnel du jardin. Afin de respecter les mesures de précaution pour lutter contre le Covid-19, les séances d'avril et juin n'ont pas pu se tenir dans les conditions habituelles, tout comme la prochaine séance prévue en novembre.

Christèle Roussel, la responsable de la serre municipale, au service environnement de la Ville, va donc se prêter à nouveau au jeu de la retransmission en direct de son atelier sur la page facebook de la Ville. La première séance qui avait réuni plusieurs centaines de spectateurs était consacrée à la mise en culture des bulbes d'été. Fort de son succès, un deuxième atelier a été retransmis le 5 juin et la lavande était à l'honneur. Ces ateliers sont à voir et à revoir en replay sur la page facebook de la Ville : <https://www.facebook.com/caudebecleselbeuf>

## Collecte des déchets et jours fériés

Le ramassage des déchets est assuré par la Métropole Rouen Normandie. Le mercredi 11 novembre étant férié, la collecte prévue le jeudi 12 est reportée au vendredi 13 et celle du vendredi 13 au samedi 14.



Renseignements : Métropole Rouen Normandie au 0 800 021 021  
Service et appel gratuits

## Une aide pour vos démarches

La prochaine permanence d'aide aux démarches administratives et sociales proposée en partenariat avec l'association AGIRabcd aura lieu le **jeudi 12 novembre de 9h à 12h**.



Les permanences, sur rendez-vous, se tiennent à la mairie de Caudebec-lès-Elbeuf tous les 2<sup>èmes</sup> jeudis du mois (hors jours fériés et périodes de vacances scolaires). Prise de rendez-vous au CCAS 02 32 96 05 80.

## Etat civil - Septembre

*Certains parents n'ont pas souhaité que le nom de leur enfant soit publié dans la presse. Ils ne figurent donc pas dans cette liste.*

### Bienvenue

● 04/09 Rosalie BACHELET ● 10/09 Saöma DE OLIVEIRA ● 11/09 Haby SY ● 15/09 Adrien DUVAL ● 15/09 Charlie CADET ● 18/09 Ambre MORIN ● 29/09 Rosalia SUAREZ ●

### Vœux de bonheur

12/09 Etienne AYMARD et Mylène VANDI ● 19/09 Loïc CHARPENTIER et Marie GÉRARD ● 26/09 Nicolas LECOQ et Isabelle LEDENTU

### Ils nous ont quittés

09/09 Françoise LEBLOND ● 12/09 Roger DUCASTEL ● 14/09 Marie-France PETIT ● 15/09 Josiane CAHUREL ● 23/09 Daniel TONNERRE

## Plateforme de commerce en ligne

# FAIRE MES COURSES .FR

La Ville a décidé d'accompagner les commerçants dans leur transition numérique. Depuis le 5 novembre, des élus et techniciens les accompagnent pour créer leur boutique en ligne et ainsi faire face au reconfinement. Plusieurs commerces de la ville ont déjà intégré la plateforme gratuite "[www.fairemescourses.fr](http://www.fairemescourses.fr)".

## LE CHIFFRE DU MOIS



**10 000** : c'est le nombre de dons du sang journaliers qui seraient nécessaires pour répondre, selon l'Etablissement Français du Sang (EFS), aux besoins des personnes malades. Chaque jour, des milliers de patients ont besoin urgemment de transfusions sanguines. De plus, en raison de l'épidémie de Covid-19, les réserves sont faibles.

**Vous souhaitez donner votre sang ?** L'association des donneurs de sang bénévoles du pays elbeuvien organise tous les mois une journée de collecte. Les prochaines collectes se tiendront, sur rendez-vous, les mardis 24 novembre et 22 décembre, de 10h à 13h et de 15h à 18h30, salle La Rigole, Esplanade des droits de l'enfant à Elbeuf.

Plus d'infos : <https://www.donusang.net>  
Contact : [girard.bernard.asso@orange.fr](mailto:girard.bernard.asso@orange.fr)  
06 29 05 22 18

**PRATIQUE**

**Attestation de  
déplacement dérogatoire  
numérique disponible sur l'Appli**



# Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes  
en cas d'exposition à la Covid-19



J'active l'application  
notamment dans les  
lieux où la distanciation  
sociale est difficile à  
mettre en œuvre



Je suis alerté si j'ai eu un  
contact à risque et j'alerte  
les personnes qui ont été à  
proximité ces derniers jours  
si je suis diagnostiqué  
comme un cas de COVID-19



Je m'informe sur  
l'épidémie, je trouve  
des conseils personnalisés  
et la carte des laboratoires  
de dépistage proches de  
chez moi